

2005 – Nous, le Peuple français, décidons de répondre NON à la question posée par référendum au sujet de la ratification du traité européen, dit « constitutionnel ».

2007 – Les chefs de gouvernement préparent à Lisbonne un deuxième traité, dit « traité simplifié », maquillage du précédent :

« Et cette fois-ci, plus de référendum, ... messieurs dames.»

2008 – Députés et sénateurs – la représentation nationale – s’apprêtent à modifier la Constitution pour que le Parlement puisse ratifier le nouveau mini-traité simplifié de Lisbonne, *dans notre dos*.

Le 4 février 2008, à Versailles, le pouvoir représentatif est nu

Les démocraties contemporaines sont issues d’une forme de gouvernement que ses fondateurs, à la fin du XVIIIe siècle, opposaient à la démocratie*.

Gouvernement représentatif : les citoyens, par le vote, élisent des représentants ; pour les individus, c’est consentir au pouvoir; il permet à une caste d’exercer le pouvoir au nom du Peuple ; dépossession.

Démocratie : gouvernement dans lequel les fonctions sont distribuées par la voie du sort** ; l’activité politique est l’affaire de tous ; le Peuple exerce le pouvoir ; réappropriation.

Un peuple représenté n’est pas souverain.

Le régime représentatif n’est pas la démocratie.

* Bernard Mani, *Principes du gouvernement représentatif*

** Aristote, *Rhétorique*